

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc. spécial) *)	Marque de fabrique L A V E R D A	Type M 112 ALA	Fiche d'homologation N° CH. 5514 01
--	-------------------------------------	-------------------	--

Constructeur: Pietro LAVERDA S.p.A., Ereganze - Vicenza (I)
 Identification: "M 112 ALA" en préfixe au No du châssis et sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à gauche, latéralement sur la console du tableau de bord
 N° du châssis à droite, à l'arrière latéralement sur le longeron
 Ident. du moteur "8061 SI" latéralement sur le bloc, au-dessus de la pompe à injection (frappée par l'importateur)
 Importateur princ. LANDMASCHINEN AG, Lagerhausweg 10, 3018 Bern + FRIED LANDMASCHINEN AG, 5322 Koblenz
 Véhicule homologué M.112 ALA-1150265 Signes fixes dans code du type M 112 ALA

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique avec assistance hydraulique, 8 roues AL
 Transmission entraînement hydrostatique
 Nombre de vitesses 2 paires Entraînement sur roues avant
 Frein de service hydraulique, doubles disques, sur les roues avant
 frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
 Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur l'arbre de la boîte c.v.
 resp. sur les roues avant
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. -

Moteur
 Marque FIAT Type 8061 SI
 Construction en ligne (turbo) Temps 4
 Carburant D Position arrière
 Refroidiss. eau Nombre cylindr. 6
 Alésage 103 Course 110
 Cylindrée 5497 CV-impôt 28,0
 Puissance en CV 94,8 kW à t/min 2200
 (129 DIN)
 Bruit à proximité 94 dB(A) à t/min 2250 (x)
 Silencieux 1= 680x Ø 216 mm (+)
 Mesure des gaz Pascharach= 6,0/Bosch noirissement 3,2
 Déparasitage (à 95 %)

Carrosserie
 Carrosserie moissonneuse-batteuse
 Nombre de portes - Indic. vit. -
 Ceintures sécurité 2/dé chaque côté
 Cale 1/280x150x170 mm Attelage
 Antivol -
 Nombre de places 1 av centre ar
 Dimensions int. ext.
 Longueur 6960 Empattements 3860
 Largeur 3500 *)
 Hauteur 1000 Voie av 2840 ar 2520
 Porte à faux lat. 1750 Voies av
 ar 1350 Braquage \$\$) 18000 d 18000
 Distance volant - vers l'avant du véhicule

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 5330 2370 7700
 Charge utile -
 Poids total 7700
 Garantie fabr. 9500 2800 12300
 Dimens. pneus 23.1-26(18-26) 12.5 - 18 (Variantes
 Ply / bar 12 / 2,1 8 / 2,5 voir
 Charge 9030 4180 remarques)
 pour V max 20 30
 Garantie poids remorqueable avec frein
 Garantie poids remorqueable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorqueable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 19,7 km/h
 Vitesse maximale testée 19,5 km/h
 2250 t/min au moteur

§) Equipement
 Feux de route COBO DGM 7886 ou M (E)
 Feux de croisement COBO DGM 7886 ou M (E)
 Feux de position A (E)
 Feux rouges R-S1 (E)
 Feux stop R-S1 (E)
 Clignoteurs av 1 (E) 4 ou 5 (E) ar
 Catadioptres av I (E)
 Feux de gabarit av
 Feux complément. 1 feu orange CH 1 1280 05/04; 2 lampes de travail AV
 Eclairage plaque
 Essuie-glace avec/sans lave-glace
 Avertisseurs FIAMM E2 838 CH 5 0602 01
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc. spécial) *)
 Marque et type LAVERDA M 112 ALA
 Homologation N° CH 5514 01
 Carrosserie moissonneuse-batteuse
 Places total 1 avant
 Poids à vide 7700 Carburant D
 Charge utile CV-impôt 28,0
 Poids total 7700 Cylindrée 5497

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : largeur 3500 mm.
 x) Mesure du bruit selon l'OCÉ: avec le véhicule en marche = 19,5 km/h = 85 dB/A.
 +) Insonorisation : le compartiment du moteur et le capot revêtus de caoutchouc-mousse.
 §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs est admise pour raisons techniques.
 §§) Doivent être contrôlés à l'immatriculation: le braquage et la largeur hors-tout (la fixation de l'échelle doit être renforcée).

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
 115 - feu orange obligatoire;
 125 - autorisation spéciale obligatoire;
 137 - signalisation jaune/noir: l'arrière du véhicule et l'extérieur des 2 supports des feux AR;
 138 - protection : poutre de protection marquée jaune/noir devant l'ouverture avant;
 139 - la table de coupe doit être transportée séparément;
 - la cheminée de vidange doit être repliée;
 - le réservoir à grains doit être vide.

Berne, 26.6.78/28.6.78

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules